Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 2

Artikel: Le commerce dans l'économie suisse
Autor: Giovanoli, Fritz
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383844

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

24me année | Février 1932 | No 2

Le commerce dans l'économie suisse.

Par *Fritz Giovanoli.*

Pour diverses raisons, les groupes de travailleurs que l'on classe dans la catégorie du commerce, ont pris une place prépondérante au point de vue intérêt, lorsqu' il s'agit de porter un jugement et de se prononcer sur les tendances de développement de l'économie actuelle. Notre article a pour but de donner un aperçu sur la situation de ce groupe économique, situation basée sur les résultats du recensement des entreprises professionnelles de 1929, pour autant que les renseignements qui ont été publiés jusqu'ici, le permettent. Il est préférable de remettre à plus tard l'enquête sur les tendances de développement et sur les fluctuations auxquelles sont soumises les branches d'industries, et cela jusqu'à ce que les données définitives qui vont paraître incessamment, permettent d'entrer dans des détails de la plus haute importance.

Une comparaison avec le recensement de 1905 nous donne le tableau suivant en ce qui concerne le développement de l'effectif total du personnel occupé dans les 3 groupes les plus importants du recensement professionnel:

	Nombre du personnel occupé		Augmentation	
	1905	1929	absolu	en %
En tout	*962,000*	*1,246,000*	*284,000*	*30*
dont:				
Industrie et artisanat	631,000	802,000	171,000	27
Commerce (gros et détail)	221,000	319,000	98,000	44
Transports	85,000	83,000	— 2,000	— 2

L'importance grandissante du commerce ressort nettement de ces chiffres. Il est vrai que la plus grande partie, à savoir les deux tiers de l'augmentation du personnel occupé se répartit entre l'industrie et les arts et métiers, et il n'est pas inutile de savoir, pour juger l'industrie suisse, que ce groupe, avec 27% a enregistré une augmentation très sensible du personnel occupé depuis 1905 (en particulier dans l'industrie des fabriques) et qu'il existe des ateliers

pour 800,000 travailleurs. Le groupe du commerce, par contre, avec une augmentation de 100,000 personnes fait preuve d'un développement qui est relativement plus intense encore. Cette augmentation représente, depuis 1905, le 44%. Ce processus de développement est encore plus remarquable si l'on sépare encore l'industrie des étrangers et que l'on considère uniquement le commerce proprement dit. A ce moment-là, l'augmentation est de 67%, ce qui prouve la rapidité d'un développement extraordinaire.

L'extension effective du commerce n'est cependant pas complétement délimitée par ce que nous venons de dire. Ces chiffres ne comprennent pas ce que l'on appelle le commerce industriel. On entend par là les industries qui ne font qu'un avec le commerce de détail des articles se rapportant à ces industries. A cette catégorie appartiennent par exemple: la boulangerie, la boucherie, les établissements de nettoyage, les pelleteries, le métier de tourneur, les installations électriques, etc. Ce sont des industries qui, avec leurs magasins de vente, représentent une grande partie du commerce de détail qui, dans le recensement des entreprises, ne figurent pas sous la rubrique «commerce», mais (parce qu'on ne peut les séparer de l'industrie) dans le groupe industrie et artisanat. C'est un fait typique pour le développement du capitalisme moderne, que sous la pression des grandes entreprises industrielles, les ateliers de petits artisans se réduisent de plus en plus et que même des branches de production exploitées par des artisans (même les réparations!) sont conquises à une vive allure par le travail en fabrique. Sous cette pression, les petits artisans en sont venus à augmenter leur revenu par la vente au détail d'articles identiques ou se rapportant à leur métier, mais non pas de leur fabrication. Ils tâchaient de récupérer ce qu'ils avaient perdu dans le domaine de la fabrication par l'extension de la vente. La grande enquête qui a été faite en Allemagne chez les artisans a confirmé que la plus grande partie des marchandises vendues par les petits artisans n'est très souvent pas le produit de leur fabrication. (sellier, tapissier, installateur, etc.)

Le tableau suivant indique la répartition du commerce d'après les groupes de marchandises.

	Nombre des personnes occupées			
	1905	1929	Augmentation absolu	en %
Commerce au total	*220,800*	*319,200*	*98,400*	*44*
(sans l'industrie hôtelière . . .	119,100	199,100	80,000	67)
Dont le commerce avec:				
1. Marchand, de tous genres (bazars) .	4,700	9,700	5,000	106
2. Animaux et plantes	4,100	5,700	1,600	39
3. Alimentation et boissons . . .	48,400	66,800	18,400	38
4. Vêtement et articles textiles . . .	19,500	33,900	14,400	74
5. Combustible, bois, verrerie . . .	9,900	12,000	2,100	21
6. Cuir, papier, caoutchouc	2,700	4,600	1,900	70

	Nombre des personnes occupées			
	1905	1929	Augmentation absolu	Augmentation en %
7. Produits chimiques et drogues . .	3,700	8,700	5,000	135
8. Métall., appareils, instruments . .	8,300	20,600	12,300	148
9. Livres, objets d'art, collect. . . .	2,500	5,400	2,900	116
10. Banques	6,600	19,300	12,700	192
11. Assurances	2,500	5,700	3,200	128
12. Services commerciaux auxiliaires .	6,200	6,700	500	8
13. Industrie hôtelière	101,700	120,100	18,400	18

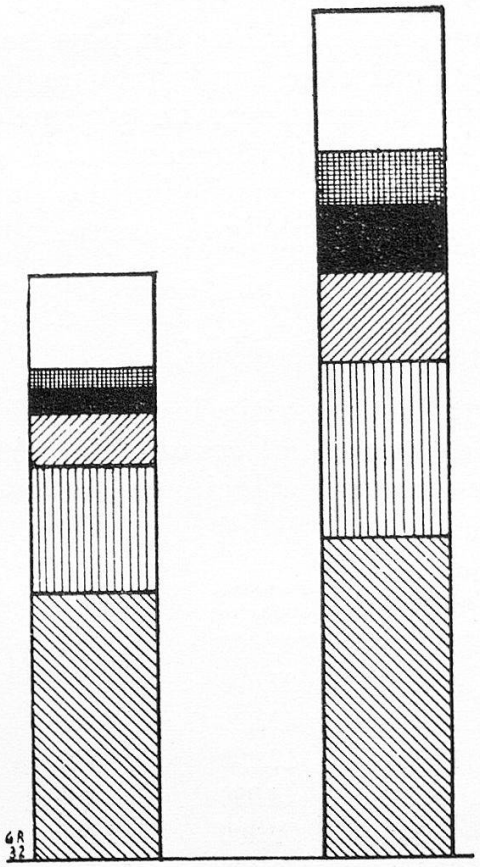

Les différents groupes commerciaux accusent de sensibles différences dans l'augmentation des effectifs du personnel depuis 1905. C'est la banque qui, par 200%, accuse l'augmentation relativement la plus forte, elle occupe 20,000 personnes (10,000 en chiffres ronds, dont la moitié de ces dernières sont employées dans les grandes banques). Tout en n'étant pas aussi élevé, bien que la moyenne soit également de 128%, le nombre des personnes occupées dans la branche des assurances a beaucoup augmenté, et cela bien que lors du recensement seules les compagnies proprement dites, ont été prises en considération, et non pas toute l'armée des agents et des acquisiteurs. Le développement du commerce des articles en métal, appareils et instruments est particulièrement digne d'intérêt, il occupe environ 21,000 personnes et a augmenté de 148% depuis 1905.

Le groupe des grands magasins et bazars qui a plus que doublé l'effectif du personnel, occupe actuellement 10,000 personnes en chiffres ronds. Actuellement, 120,000 personnes travaillent et gagnent leur pain dans l'industrie hôtelière (hôtels, restaurants, cafés, etc.; 63,000 dans l'hôtellerie, 51,000 dans les restaurants et 6000 dans les pensions). Bien que le jour fixé pour le recensement n'ait pas eu lieu durant la morte saison, l'augmentation du nombre du personnel occupé dans cette branche durant un quart de siècle, qui semble cependant avoir donné un tel essor à l'industrie des hôtels, n'est que de 18% ! L'augmentation dans la branche alimentation et boissons n'est contre toute attente, que de 38%. Néanmoins, il ne faut pas oublier — comme nous l'avons dit plus haut — que tout le commerce industriel qui avec l'industrie ne fait qu'un, ne figure pas sous la rubrique «commerce». Le groupe de commerce qui s'occupe de l'alimentation, des vêtements, des articles textiles, c'est-à-dire d'une catégorie de marchandises pour l'usage journalier et qui figure donc sous la rubrique, occupe plus de 100,000 personnes.

Commerce de gros et commerce de détail.

Le tableau bien complet suivant fait ressortir les entreprises et le personnel et ce qui a rapport au personnel commercial ainsi qu'à la classe ouvrière en tant que groupes principaux du commerce:

	Entreprises	Personnel au total	Dont : Personnel commerce	Dont : Ouvriers
Commerce au total . . .	90,900	324,000	90,400	101,800
1. Commerce de gros . .	10,300	47,600	21,000	12,700
2. Commerce de détail . .	49,000	124,300	42,000	17,200
3. Banques	1,000	19,300	17,000	800
4. Assurances	500	5,700	4,800	100
5. Services comm. auxiliaires	1,800	6,700	2,300	1,000
6. Industrie hôtelière . .	28,200	120,100	2,400	70,300

Par rapport au commerce de gros comme au commerce de détail, c'est ce dernier qui domine, tant en ce qui concerne le nombre d'entreprises que le nombre des personnes occupées.

Le commerce de détail proprement dit occupe 49,000 entreprises avec 124,000 personnes, sans compter le personnel du commerce industriel dont nous avons déjà parlé et qui figure dans le groupe industrie (boulangerie, boucherie, installation, etc.). Dans le tableau suivant nous donnons en détail les branches les plus importantes du commerce de détail, ainsi que le nombre du personnel féminin occupé, lequel joue un rôle prépondérant dans le commerce au détail.

	Entreprises	Personnes occupées en tout	Personnes occupées personnel féminin	en %
Commerce de détail en tout	*49,000*	*124,300*	*66,700*	*54*
dont:				
Epicerie, denrées coloniales, comestibles, fruits, primeurs, café, thé	17,900	36,200	24,100	67
Produits laitiers, œufs	2,900	6,500	2,600	40
Bazars	3,300	6,300	4,400	70
Grands magasins	68	4,600	3,400	74
Vêtements, étoffes, lingerie, confection, mercerie	5,000	16,300	11,000	67
Chaussures	900	2,800	1,800	64
Montres et bijouterie	1,300	2,800	800	29
Métaux, ferronnerie, appareils, articles de ménage, lampes	1,500	6,000	1,800	30
Combustible	1,400	4,500	400	9
Pharmacies et drogueries	1,300	4,600	1,400	30
Tabac	1,400	2,000	1,300	65

Il ressort de ces chiffres que plus de la moitié du personnel (54%), occupé dans le commerce de détail, est un personnel féminin.

Cette part des femmes varie cependant fortement suivant les branches du commerce de détail. Les femmes occupées dans les grands magasins représentent environ les deux tiers du personnel. Comme il fallait s'y attendre, les épiceries, les magasins de confection, d'étoffes, etc., en occupent également une grande partie, soit le 67%.

Il existe en tout en Suisse 50,000 entreprises en chiffres ronds, de commerces de détail proprement dit, parmi lesquelles on compte 18,000 petits commerces d'épicerie, de denrées coloniales, de fruits et cela, sans les 7400 boulangeries, les 4100 boucheries, les 4800 coiffeurs, 7900 ateliers de réparation de chaussures qui, au sens propre du mot, sont naturellement également des commerces au détail.

Il ne nous appartient pas d'entrer ici en détail sur le problème du sens à donner aux petits magasins de détail sur lesquels la Commission fédérale de la formation des prix a fait d'intéressantes enquêtes en même temps que sur des questions de formation de prix.

L'importance du prolétariat du commerce n'est pas très aisée à délimiter. Sur les 800,000 ouvriers environ (y compris les apprentis industriels) qui ont été compris dans le recensement des entreprises industrielles, 100,000 seulement se rapportent au groupe du commerce, donc la huitième partie environ. Sur ces 100,000, l'industrie hôtelière en compte à elle seule déjà 70,000 en chiffres ronds (principalement du personnel féminin et du personnel de cuisine), ce qui fait, qu'à proprement parlé, le prolétariat n'est représenté que par 30,000 personnes en chiffres ronds, dans le commerce.

Il est cependant certain qu'on ne peut tenir compte des délimitations statistiques aussi formelles des conditions spéciales qui caractérisent les couches sociales du commerce. Une étude plus approfondie démontre précisément pour le commerce, qu'une grande partie des salariés figure dans la statistique sous la rubrique «personnel d'administration et de bureau», alors qu'en réalité de par leur situation sociale, ils appartiennent tout simplement à la classe ouvrière.

Le souvenir d'un passé-bourgeois moyennageux, quelques illusions que l'on se fait sur le salaire mensuel, et la nécessité pour l'employé de se présenter en faux-col et en tenue élégante pour l'employée, sont les seules particularités qui caractérisent cette armée d'employés laquelle, actuellement, doit lutter pour un salaire qui, très souvent, est inférieur au salaire niveau que touche un ouvrier qualifié. En plus de cette armée de réserve industrielle, le capitalisme moderne a encore institué une armée de réserve commerciale. Lors même que l'esprit de caste ne répond pas toujours à l'état social et qu'il y ait un contraste frappant entre ces deux états, cette catégorie d'employés, de par une légitimité économique dont elle ne peut se libérer, fait depuis longtemps déjà, partie de la classe ouvrière.

En plus des 70,000 employés que le prolétariat des hôtels et des cafés fournit, et qui sont compris sans autre dans la statistique de la classe ouvrière, il en est ainsi par exemple pour le

personnel de vente des magasins

qui, par suite de sa position dans l'entreprise, est classé par la statistique dans le groupe du personnel commercial (que l'on songe au prolétariat des grands magasins!). Une partie figure même parmi les dirigeants de l'entreprise. A côté d'un directeur de banque ou d'une entreprise industrielle, figure la «première vendeuse» d'un magasin de consommation (parce qu'elle a la responsabilité de la succursale) ou la «directrice» responsable d'un kiosque à journaux. Une société très mélangée de «directeurs et chefs d'entreprises», comme on le voit! C'est de combinaisons de ce genre qu'il s'agit de venir à bout dans la statistique. Celui qui est appelé à faire usage de ces chiffres doit être à même de les évaluer à leur juste valeur et surtout de les utiliser intelligemment.

Pour se faire une idée exacte du personnel de magasin qui nous intéresse spécialement dans cet exposé, on peut, sans risquer de se tromper, admettre que les $^4/_5$ du personnel féminin d'administration et de direction d'entreprises, de commerces de détail, ainsi qu'environ la moitié du personnel masculin d'administration, sont des vendeurs et des vendeuses. A cela il suffit de prendre environ les $^4/_5$ du personnel d'administration féminin et d'entreprises industrielles, telles que les boulangeries, les boucheries, pour juger du personnel de vente qui est compris dans le groupe in-

dustrie. On en arrive ainsi à un prolétariat du personnel de vente qui se monte à environ 35,000 vendeuses et 8000 vendeurs, soit au total de 43,000 à 45,000 personnes.

Il n'est pas superflu de faire remarquer que le fait de faire ressortir l'importance des divers groupes commerciaux devait également être appuyé sur des chiffres. Nous ne pouvions ici qu'esquisser les branches économiques du commerce dans le nombre des entreprises et du personnel qui leur sert de «sol nourricier».

Le repos hebdomadaire.

Par *Fritz Schmidlin.*

Le 26 septembre 1931, les conseillers nationaux ont approuvé, dans leur vote final, la loi fédérale sur le repos hebdomadaire. Le 29 décembre 1931, le délai référendaire, dont il n'a pas été fait usage, a pris fin. Il reste donc au Conseil fédéral le soin de décréter une ordonnance d'application et de mettre la loi en vigueur.

Le présent article n'est pas destiné à critiquer cette nouvelle loi. D'aucuns s'en sont déjà chargés et nous ne nous gênons pas de constater que nous jugeons la protection que confère cette loi aux ouvriers, insuffisante. Si cependant on tient compte des circonstances actuelles, il faut être heureux que cette petite loi ait été élaborée avant qu'elle ne soit submergée par la vague réactionnaire. Il appartiendra aux organisations des ouvriers et des employés de mettre la loi aussi judicieusement que possible au profit de la protection du personnel.

Pour ce faire, il convient avant tout de connaître à fond la loi et ses possibilités; nous donnons donc un résumé des dispositions les plus importantes.

Champ d'application.

La loi en question ne confère pas un repos général absolu et assuré légalement à tous les ouvriers. Tout d'abord, elle ne s'applique pas aux entreprises dans lesquelles le repos hebdomadaire est prévu légalement (entreprises soumises à la loi sur le travail dans les fabriques ou à la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport). En outre, toute une série de branches de métiers ont été nettement exclues du champ d'application de la loi: l'agriculture, la sylviculture, les services domestiques et établissements publics ou ayant un caractère d'utilité publique, destinés aux arts, à la science, à l'éducation ou à l'enseignement, aux œuvres sociales ou au traitement des malades.

De ce fait les domestiques de ferme, les domestiques de maison tant à la ville qu'à la campagne n'ont comme autrefois aucun droit à un repos hebdomadaire légal, pas plus que les employés